

Cas pratique droit des affaires SARL/ fonds de commerce

Par Yan, le 25/02/2013 à 18:02

Bonjour,
alors voilà, j'ai un cas pratique à faire en droit des affaires et je suis complètement perdu
Voilà le cas pratique :

X et Y sont amoureux.

X veut gérer une SARL. ?Y veut acheter un fonds de commerce.

Y promet à X de se porter coacquéreurs du fonds de commerce pour 10.000 euros sur un total de 100.000, mais seule X l'exploitera. ?X promet à Y de se porter coacquéreur de toutes les parts sociales de la SARL à hauteur de 10.000 euros sur un total de 100.000, mais seul Y la gèrera.

La question est de savoir si les engagements de Bobby et de X sont équivalents.

En supposant qu'ils se séparent, leurs promesses étant verbales, X pourra-t-elle demander à Y d'exécuter son engagement et inversement ?

Alors en ce qui concerne la première question, je suis complètement perdu, je n'ai aucune idée de comment y répondre.

Pour la deuxième question je pense qu'il s'agit de savoir si il s'agit d'actes de commerce afin de savoir si la preuve de ses engagements est libre (commerciale) ou si on doit prouver un écrit (civil) et que dans ce cas on ne peut demander à ce qu'ils exécutent leurs engagements respectifs.

Qu'en pensez-vous ?

Merci de votre aide